

LES INFLUENCES DES ESPACES SCOLAIRES ET DE LA FAMILLE DANS LE CHOIX DES ETUDES SUPERIEURES

Cette enquête a été effectuée sur une population d'étudiants, dans quatre universités, Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, l'université de Bretagne Occidentale (UBO), Paris 10 Nanterre et l'université du Havre, par les mêmes étudiants de ces quatre universités, au premier semestre de l'année 2017-2018. Elle vise à décrire la diversité des trajectoires étudiantes et aussi à comprendre comment les étudiants ont fait leurs choix de poursuites d'études supérieures. Nous avons choisi de traiter ici de l'accès à l'information concernant l'enseignement supérieur. Nous faisons l'hypothèse que l'accès à l'information varie selon les ressources familiales des élèves et les établissements scolaires fréquentés (en zone prioritaire ou non).

Les futurs étudiants ont tendance à penser que ce sont eux-mêmes qui choisissent leur voie d'orientation. Cependant, beaucoup de facteurs les influencent directement ou indirectement, comme l'évolution des méthodes d'affectation aux études supérieures (aujourd'hui Parcoursup qui remplace APB). Le nouveau système d'affectation Parcoursup a été adopté en janvier 2018, il permettrait aux universités de définir des critères pour examiner les dossiers des bacheliers (lettres de motivation, CV etc.), alors que l'article 612-3 du Code de l'éducation indique que toute personne titulaire du baccalauréat est « libre de s'inscrire dans l'établissement de son choix ». Ainsi, il y aurait une sélection à l'entrée de l'université, qui serait de plus en plus inégale. Les universités pourront donc sélectionner en priorité les meilleurs élèves, puis refuser les autres candidat-e-s une fois leurs capacités d'accueil atteintes. Cela avantagerait donc les familles aisées, dotées d'un capital culturel et économique, par exemple ils pourront, les aider à rédiger une lettre de motivation.

Les lycéens se trouvant en zone prioritaire (ZEP/REP) sont moins susceptibles d'aller à l'université avec le nouveau système d'affectation. En effet, avec une sélection à l'entrée et l'origine du lycée il sera de plus en plus difficile de s'inscrire dans une licence. De plus, il existe un manque d'information suivant le type de lycée, l'accès à l'information pour les études supérieures est inégal. Par exemple, en 2017, des lycéens des quartiers nord de Marseille qui étaient en lycée ZEP/REP (voir encadré définition), ont manifesté pour la carte des zones prioritaires. Leurs enseignants ont ainsi expliqué « *Les classes prépas ? Ils ne savent pas ce que c'est [...] Leur situation sociale, familiale leur barre l'accès à certaines informations [...] Ils sont sous-informés, [...]. Eux et leurs parents ont une vision plus restreinte du champ des possibles* » (L'Étudiant, janv. 2017).

Le choix d'une filière dépend de l'origine sociale et du type d'établissement (privé/ZEP) où est scolarisé l'adolescent, les deux caractéristiques (origine sociale et type d'établissement) étant étroitement liées (voir encadré sur l'enquête). La zone géographique qui définit un établissement comme ZEP/REP a des répercussions sur le parcours scolaire car elle est elle-même source d'inégalités sociales. Selon la sociologue Leila Frouillou, « *Le choix de l'étudiant est conditionné par une dimension spatiale ce qui illustre l'interaction entre le choix volontaire des études supérieures et les conditions imposées par le placement universitaire* » (2014). Ainsi, les chances de réussite sont déjà caractérisées dès le collège. D'après l'observatoire des inégalités « *58 % des élèves des sections pour jeunes en difficulté au collège sont issus de catégories sociales défavorisées, 2 % sont enfants de cadres supérieurs [...] Les inégalités scolaires entre milieu sociaux se construisent avant le collège, mais celui-ci est un moment clé pour l'avenir des jeunes de milieu populaire en particulier* » (2017). De plus les actions de communication organisées par les établissements comme les portes ouvertes ou selon les ressources familiales du futur étudiant lui-même, peuvent jouer un rôle important car elles offrent un premier aperçu des universités et grandes écoles.

L'enfant, sa famille, le personnel enseignant, les acteurs de l'orientation, l'information et les dispositifs d'aide à l'orientation jouent donc des rôles très importants dans le processus de construction d'un parcours. Notre problématique est la suivante : Quel est l'impact de l'information apportée par l'entourage familial et scolaire, capturée par le type d'établissement fréquenté (ZEP/REP ou non) pour un futur étudiant dans son orientation ?

L'enquête sur le « choix » des études supérieures

Cette enquête sur le « choix » des études supérieures a été réalisée dans quatre universités. Dans ces quatre établissements, les questionnaires ont été administrés sur la base d'un tirage au sort aléatoire de l'ensemble des salles de cours des campus et ont été distribués durant une semaine « ordinaire » de cours au premier semestre de l'année universitaire 2017-2018.

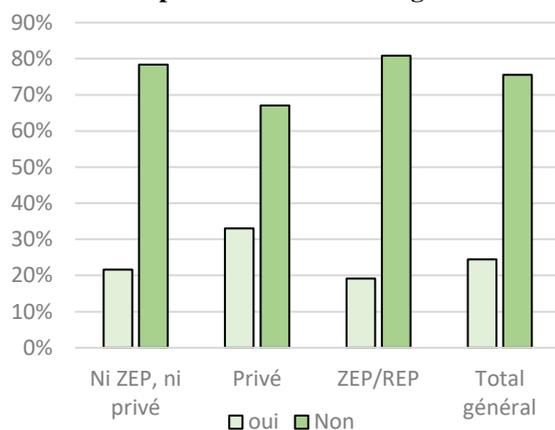
Nous focalisons la démonstration sur l'accès à l'information concernant l'enseignement supérieur. Dans notre problématique, nous avons choisi de nous intéresser à l'influence du contexte familial et scolaire dans ce domaine. Le secteur géographique du lycée, en zone prioritaire ou non, capture ces deux dimensions. En effet, les élèves qui fréquentent les établissements en ZEP/REP sont scolarisés dans un contexte bien particulier et sont majoritairement issus de familles populaires. C'est pourquoi nous avons choisi de traiter l'impact de la famille et de l'institution scolaire à travers le type d'établissement fréquenté (ZEP/REP). Cette information compte beaucoup de « non renseigné » dans l'enquête. Nous en avons conclu que certaines personnes n'avaient pas connaissance de cette classification institutionnelle des établissements (voir encadré définition).

Le collège, un moment clé...

Le collège reste un moment clé pour l'apprentissage. Selon l'éducation nationale, les établissements en ZEP/REP reçoivent des aides supplémentaires. Mais ces aides varient selon les régions, certaines n'en reçoivent qu'une partie. En outre, les collégiens en ZEP/REP bénéficient moins fréquemment de cours particuliers pour approfondir leur apprentissage que les collégiens du secteur privé, pourtant plus favorisés. Ainsi, malgré les moyens supplémentaires en ZEP/REP, les inégalités se construisent dès le collège.

Dans la figure 1, nous remarquons une nette différence dans le soutien scolaire entre les collégiens du secteur privé et les collégiens en ZEP/REP. Ce sont ceux qui en auraient le plus besoin qui en bénéficient le moins. Probablement à cause des ressources économiques moins importantes des parents. C'est alors les associations qui prennent le relais pour aider les plus en difficulté. En effet, il y a plus de collégiens qui étaient en ZEP/REP qui ont une aide de la part d'associations pour les devoirs scolaires (14,4% contre 6.1% pour les collégiens qui étaient dans le privé).

Figure 1 : Aide des professeurs particuliers aux collèges



Note : Sur 100 étudiants interrogés qui étaient dans un collège privé au cours de leur parcours scolaire, 30 ont été aidés par un professeur particulier. Champ : étudiant de Paris 8, Paris 10, UBO, du Havre. Source : enquête sur les étudiants sur le choix des études supérieures 2017/2018, auprès des étudiants des 4 universités. Test du khi 2 : seuil de 1%.

Figure 2 : Aide par les associations au collège

| Collège | Oui | Non | Total général |
|------------------|------|------|---------------|
| Ni ZEP, ni privé | 8 % | 92 % | 100 % |
| Privé | 6 % | 94 % | 100 % |
| ZEP/REP | 14 % | 86 % | 100 % |
| Total général | 9 % | 91 % | 100 % |

Note : Sur 100 étudiants interrogés qui étaient dans un collège ZEP/REP au cours de leur parcours scolaire, 12 ont été aidés aux devoirs scolaires par une association. Champ : étudiant de Paris 8, Paris 10, UBO, du Havre. Source : enquête sur les étudiants sur le choix des études supérieures 2017/2018, auprès des étudiants des 4 universités. Test du Khi 2 : seuil de 1%.

Ainsi, ce serait la mission des associations d'aider les collégiens des zones en difficultés (qui d'ailleurs ne comprennent pas toujours que des professeurs pour certaines) ? C'est donc dès le collège que les disparités se construisent, provoquant alors une différence dans les ressources culturelles et donc une inégalité pour les poursuites d'étude

Définitions

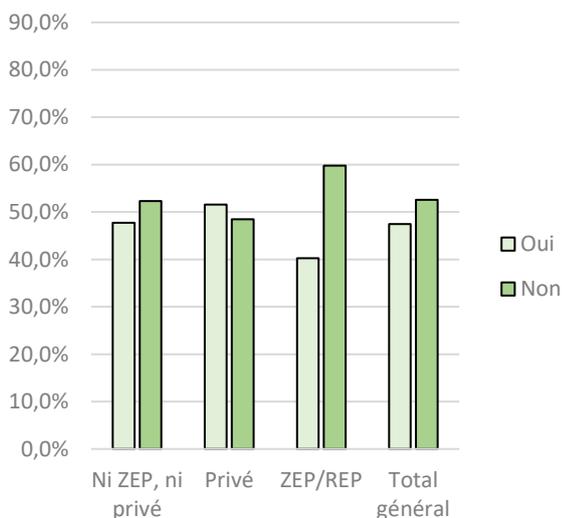
ZEP/REP : Zone d'éducation prioritaire où sont situés les établissements scolaires qui ont pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales. Les ZEP n'existent plus sous ce nom depuis 2006-2007. Ce n'est que depuis 2014, qu'on ne parle plus de ZEP mais de REP (Réseau d'éducation prioritaire). Attention : les zones d'éducatons prioritaires sont publiques.

Privé : Les établissements d'enseignement privés sont soumis au contrôle de l'État, qu'ils soient liés ou non par un contrat.

L'accès à l'information

L'accès à l'information joue un rôle important dans le choix des études supérieures. En effet, grâce aux portes ouvertes et aux salons, les futurs étudiants peuvent se faire une idée de leur éventuel futur établissement. Nous constatons que les lycéens ZEP/REP ont moins accès aux informations, soit par manque de ressources familiales, soit par manque de moyen des établissements par le biais des sorties scolaires, ce qui est majoritairement le cas.

Figure 3 : Se rendre aux portes ouvertes selon le type de lycée



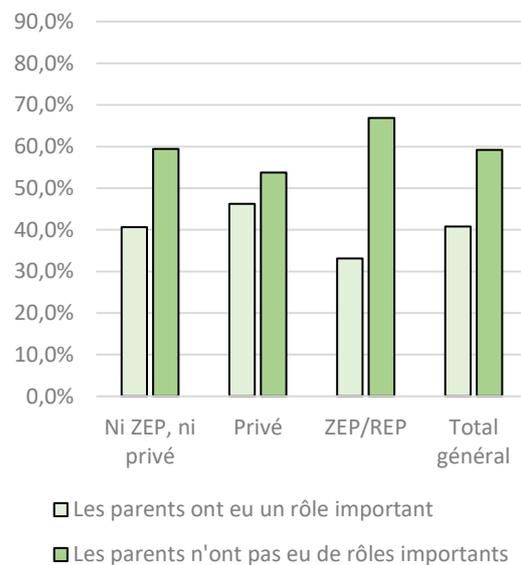
Note : Sur 100 étudiants interrogés qui étaient dans un lycée privé au cours de leur parcours scolaire, 51 ont été à des portes ouvertes. Champ : étudiant de Paris 8, Paris 10, UBO, du Havre. Source : enquête sur les étudiants sur le choix des études supérieures 2017/2018, auprès des étudiants des 4 universités. Test du Khi 2 : seuil de 1%.

Parmi les lycéens qui étaient en ZEP/REP, 40 % se sont déplacés à des portes ouvertes contre 52 % des lycéens du secteur privé et 48 % des autres lycéens du secteur public (Figure 3). Là encore, les moyens alloués par l'État ne viennent pas compenser les inégalités sociales. Or une mauvaise information ou une absence d'information serait la cause d'une mauvaise orientation ou une réorientation en masse dès la première année (sans compter la voie d'affectation APB en 2017).

Le rôle des parents selon le lycée

Les parents ont un rôle important dans le choix des études supérieures. Pour tout étudiant, il peut se traduire par de la pression pour ne pas subir une mobilité descendante ou pour connaître une mobilité ascendante dans le futur.

Figure 4 : Rôle des parents sur le choix l'orientation selon le type d'établissement



Note : Sur 100 étudiants interrogés qui étaient dans un lycée privé au cours de leur parcours scolaire, 46 ont jugés que leurs parents ont eu un rôle important dans leur orientation. Champ : étudiant de Paris 8, Paris 10, UBO, du Havre Source : enquête sur les étudiants sur le choix des études supérieures 2017/2018. Test du Khi 2 : seuil de 1%.

Le rôle variable des parents (Figure 4) dans le choix de l'orientation des études supérieures peut s'expliquer par leurs ressources culturelles et économiques (Fack et Grenet, 2009). En effet, dans les secteurs prioritaires, il y a massivement des classes populaires dotées de peu de capital culturel, en général peu diplômées Ce qui pourrait les empêcher de les conseiller à bon escient leurs enfants du fait de leur manque de connaissance du système éducatif. À l'inverse, ceux qui ont été dans un lycée privé, plus favorisés, ont eu l'aide de leurs parents pour les conseiller dans leurs choix d'études supérieures.

Méthodologie du Khi 2

Le test du khi 2 est un test statistique qui permet d'évaluer le seuil de probabilité des liens d'indépendances entre deux variables croisées dans un tableau. Le calcul prend en compte les valeurs théoriques et les valeurs réelles. Les possibilités d'indépendances entre les variables sont faibles si le seuil de probabilité est faible. Le seuil de probabilité à 1% indique qu'il y a 1% de chance que les variables croisées soient indépendantes l'une de l'autre. Si le seuil de probabilité dépasse 10%, alors on considère que les variables n'ont aucun lien entre elles.

Ex :

| | Renseignement via internet | | | | Renseignement via internet | | | |
|--------------------------------|----------------------------|-------------|---------------|--------------------------------|----------------------------|-------------|---------------|--|
| Etablissement scolaire (lycée) | Oui | Non | Total général | Etablissement scolaire (lycée) | Oui | Non | Total général | |
| Ni ZEP, ni privé | 1866 | 673 | 2539 | Ni ZEP, ni privé | 1809,295971 | 729,70403 | 2539 | |
| Privé | 807 | 322 | 1129 | Non renseigné | 181,7134591 | 73,286541 | 255 | |
| ZEP/REP | 506 | 237 | 743 | Privé | 804,5274325 | 324,47257 | 1129 | |
| Non renseigné | 146 | 109 | 255 | ZEP/REP | 529,4631376 | 213,53686 | 743 | |
| Total général | 3325 | 1341 | 4666 | Total général | 3325 | 1341 | 4666 | |

Khi2=0,0000

La probabilité associée au Khi2 est inférieure à 0,01. Les différences observées sont significatives à seuil de 1%. Cette hypothèse peut donc être validée

Parcoursup

Selon le gouvernement, 60% des étudiants échoueraient en première année de licence. Or, ce chiffre n'est que général. Il ne contient pas toutes les variables, comme la réorientation en cours d'année (qui compte alors comme un échec), mais aussi ceux qui passent leurs concours. Ainsi, pour « remédier » à ce chiffre qui « alarme » le gouvernement, la loi ORE (Orientation et Réussite des Etudiants) est instaurée avec un nouveau système d'affectation : Parcoursup. Cependant, cette loi incite les universités à sélectionner ses futurs étudiants (ce que, pour la plupart, conteste). En effet, cela va renforcer les inégalités entre les classes sociales déjà soumises aux inégalités spatiales, mais aussi entre les types d'établissements. Ces inégalités existaient déjà avec APB. Un lycéen qui vient d'un lycée privé a plus de chance d'accéder à l'université avec la filière de son choix, qu'un lycéen venant d'un lycée ZEP/REP.

Bibliographie :

-L'étudiant : <http://www.letudiant.fr/lycee/lyceens-zep-a-marseille-plus-complique-pour-nous-de-viser-les-grandes-ecoles.html> (janvier2017)

-Leila Frouillou, « Les écarts sociaux de recrutement des universités d'Ile de France : un processus de ségrégation? », *Espaces et sociétés*, n°159, 4, 2014.

-Observatoire des inégalités « Les inégalités sociales sont fortes dès le collège », 2017.

-Fack et Grenet : « Sectorisation des collèges et prix des logements à Paris », *Actes*, n°180, 5, 2009.

Figure 5 : Obtention du premier vœu selon le type de lycée

| Type d'établissement | Obtention du premier vœu* | Ni l'établissement, ni la formation souhaitée |
|----------------------|---------------------------|---|
| Ni ZEP, ni privé | 83 % | 17 % |
| Privé | 88 % | 12 % |
| ZEP/REP | 76 % | 24 % |
| Total | 83 % | 17 % |

Note : Sur 100 étudiants qui étaient dans un lycée privé, 87 ont obtenu leur premier vœu. Champ : étudiant de Paris 8, Paris 10, UBO, du Havre. Source : enquête sur les étudiants sur le choix des études supérieures 2017/2018, auprès des étudiants des 4 universités. Test du khi2 : seuil de 1%.

*Etablissement et formation souhaités

Rédigées par Dauteuille Marie et Martin Leïa